



# LES PLANTS DE CERES

NOTRE CATALOGUE PROFESSIONNEL

2025



Chers clients ou futurs clients,

Bien avant notre production commerciale de plants bio nous étions maraîchers, **en bio depuis 1970 et producteur de plants depuis 1999** (anciennement CEREPLANT) nous avons acquis une grande expérience, les retours et échanges avec nos clients nous ont permis de sélectionner au fur et à mesure des années les variétés les plus productives, résistantes et adaptées à notre climat. **Les semences que nous utilisons sont bio (variété population, F1) ou non traités (dérogation SEMAE) et non CMS.**

Voici notre catalogue qui regroupe les espèces et variétés que nous proposons, toutefois nous pouvons être amenés à modifier certaines variétés en fonction des disponibilités chez nos semenciers et de l'acceptation des dérogations.

Si vous souhaitez une variété qui ne figure pas dans notre catalogue, n'hésitez pas à nous contacter, nous étudierons votre demande.

Nous produisons des plants uniquement sur commande, la quantité minimum est de 1 plateau :

- pour les petites mottes (3,5x3,5) 153 plants/plateau, 140 facturés
- pour les grosses mottes (6x6) 50 plants/plateau sauf exception (cf catalogue : piments, tomates cerises, aubergines et poivrons petits calibres)

Les lundis matin de la semaine d'enlèvement prévue nous vous contacterons afin de fixer avec vous votre jour de passage à notre **pépinière** durant nos heures d'ouverture :

Lundi 7h30/12h 13h/16h30

Mardi, mercredi, jeudi 7h30/12h 13h/16h

Vendredi 7h30/12h 13h/15h30

N'hésitez pas à nous contacter pour des conseils ou précisions au 04 42 64 09 54 ou par mail à [lesplantsdeceres@outlook.fr](mailto:lesplantsdeceres@outlook.fr)

Seuls les plants de patates douces peuvent être livrés dans toute la France avec un tarif de transport au départ **D'AIX EN PROVENCE**.

Nous recommandons aux clients de se grouper afin que les frais de transport soient allégés. Attention le prix des plants ne comprend pas le tarif de livraison (TVA à 20%), celui-ci est calculé après le retour de tous les maraîchers concernés au prorata des quantités de chacun.

Pour finir un petit adage : « *Qui ne se plante jamais n'a aucune chance de pousser...* »

Au plaisir de vous accueillir,

LES PLANTS DE CERES

# AROMATES

ESPÈCES	VARIÉTÉS	CDT
ANETH	Hera	140
BASILIC		
	Marseillais	140
	Grand vert (genovese)	140
	Cannelle	140
	Thai	140
	Citron	140
	Osmin (rouge)	140
CERFEUIL	Frisé fin	140
CIBOULETTE	Polyvert	140
CORIANDRE	Petite graine	140
PERSIL		
	Géant d'Italie	140
	Frisé	140
SAUGE	Officinale	50
	<b>Nous contacter</b>	
<b>SARRIETTE</b>	<b>Annuelle</b>	<b>140</b>
<b>MENTHE VERTE</b>	<b>bouturage</b>	<b>50</b>

# MESCLUN/JEUNES POUSSES

ESPECES	VARIETE	CDT
JEUNES POUSSES		
	Betterave Bull's Blood	140
	Mizuna rouge et vert	140
	Tatsoi rouge et vert	140
MESCLUN		
	Mesclun de chicorées	140
	Mesclun de laitues	140
	Mesclun Crétois	140
	Moutarde Metis (autres nous contacter)	140
ROQUETTE		
	Provence cultivée	140
	Sauvage (petites feuilles)	140
	Bloody (rouge)	140



# AUBERGINES

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
NOIRE longue et demi-longue		
Petits calibres	De Barbentane	50
	Black Pearl F1	50
	Violette de Toulouse	50
	Slim Jim	50
	Japanese Pickling	50
RONDE NOIRE		
	Black beauty	50
	Violette de Florence	50
	Ronde de Valence	50
RONDE BLANC ROSE		
	Rotonda bianca/ Rosa bianca	50
BLANCHE		
	Clara F1	50
	Longue blanche	50
STRIÉE		
	Annina F1	50

# ARTICHAUTS

VARIÉTÉS	CDT
<b>Violet</b>	
Olympus violet de Pce	50
Opal f1 (type violet de Pce)	50
<b>Vert</b>	
Impérial (gros vert)	50

# BLETTES

TYPE	CDT
Carde blanche race B	140
Bright Yellow (jaune)	140
Ruby chard (Rouge)	140
Jessica (blette entière)	140
Bright Light (multicolore)	140
A couper	140

# BETTERAVES

TYPE	VARIETE	CDT
JAUNE	Burpees golden	
	Golden eye (mi-précoce)	140
ROUGE		
	Bolivar (précoce)	140
	Manzu F1 (précoce)	140
	Noire d’Egypte (très précoce)	140
BICOLORE		
	Chioggia (précoce)	140

# CÉLERIS

TYPE	VARIETE	CDT
BRANCHE		
	Tango / Darklet F1	140
	Mambo	140
RAVE		
	Rowena F1	140

# CHOUX

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
<b>CHOUX CABUS</b>		
BLANC		
	Farao F1 (63 j)	140
	Drago F1 ( 95 j)	140
	Impala F1 (144 j)	140
ROUGE		
	Primero F1(78j)	140
	Integro F1 (94j)	140
	Buscaro F1 (105 j)	140
	Travero F1 (130 j)	140
	Granat (90/100 j)	140
POINTUS		
	Caraflex F1 (76 j)	140
	Chateauenard (60/75 j :printemps 170j : hiver)	140

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
<b>CHOUX BROCOLIS</b>		
VERT		
	Belstar F1 (73 j)	140
	Covina F1(80 j)	140
VIOLET		
	Santee F1 (115 j)	140

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
<b>CHOUX DE MILAN</b>		
BLANC		
	Famosa F1 (70 j)	140
	Melissa F1 (80 j)	140
	Cantasa F1 (125 j)	140
	Paresa F1 (160 j)	140
	Gros des Vertus (110j)	140

# CHOUX

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
<b>CHOUX FLEUR</b>		
ETE		
	Flamenco F1 (76 j)	140
AUTOMNE		
	Balboa F1(89 j)	140
	Skywalker F1 (96 j)	140
HIVER/PRINTEMPS		
	Belot F1(135 j)	140
	Médaille F1 (218 j)	140
	Fletcher F1 (268 j)	140
	Neckarperle (70/75 j)	140
<b>COULEUR</b>		
VIOLET		
	Graffiti F1 (75j)	140
	Violet de sicile (80j)	140
ORANGE		
	Jaffa F1 (70/80j)	140
VERT		
	Susana F1 (105 j)	140
	Verde di Macerata (130j)	140

TYPE	VARIETE	CDT
<b>CHOU ROMANESCO</b>		
	Véronica F1 (91 j)	140

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
<b>CHOUX CHINOIS</b>		
<b>PE-TSAI</b>		
COURT	Manoko F1 (50j)	140
HAUT	Bilko F1 (63 j)	140
<b>PAK CHOI</b>		
VIOLET	Sanguino (55/60 j)	140
VERT	Taisai (55 j)	140

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
<b>CHOUX BRUXELLES</b>		
	Dargan F1 (130j)	140
	Nautic F1 (152 j)	140
	Doric F1 (183 j)	140

# CHOUX

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
CHOU RAVE		
VIOLET		
	Bleu azur star F1 (60 j)	140
	Kolibri F1 (70 j)	140
BLANC		
	Noriko (65 j)	140
	Korist F1 (65 j)	140

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
CHOU KALE		
ROUGE		
	Redbor F1 (125 j)	140
VERT		
	Darkibor F1 (105 j)	140

TYPE	VARIETES	CDT
CHOU D'HIVER( Milan + cabus)		
VERT	Stanton F1 (190 j)	140
EXERIEUR ROUGE	Deadon F1 (110 j )	140

# CONCOMBRES

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
LISSE		
LONG		
	Diapason F1	50
	Rollinson's Télégraph	50
MINI		
	Katrina	50
EPINEUX		
COURT		
	Akito F1	50
	Marketmore	50
LONG		
	Le Généreux	50
HOLLANDAIS		
	Tanja	50

# CORNICHONS

VARIÉTÉS	CDT
Adam F1	50

# COURGES

ESPÈCES	VARIÉTÉS	CDT
<b>COURGE</b>		
	Bleue de Hongrie	50
	Butternut	50
	Butternut Havana F1	50
	Carat	50
	Musquée de Provence	50
	Jack 'lantern (mini)	50
<b>POTIRON</b>		
	Blue Ballet	50
<b>POTIMARRON</b>		
	Green Hokaïdo	50
	Uchiki Kuri	50
	Red Curry	50
	Orange summer F1	50

# COURGETTES

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
<b>VERTE</b>		
Précoce		
	Black beauty	50
	Verte des maraîchers	50
	Canella F1	50
Saison		
	Cyriac F1	50
Saison/fin de saison		
	Noriac F1	50
	Zélia F1	50
<b>STRIEES</b>		
	Cocozelle von tripolis	50
<b>CLAIRES</b>		
	Majestée F1	50
	Genovese	50
<b>JAUNE</b>		
	Population	50
	Lingodor F1	50
	Goldi F1	50

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
<b>RONDES</b>		
<b>VERTE</b>		
	Ronde de Nice	50
<b>JAUNE</b>		
	Luneor F1	50
<b>A FLEURS</b>		
	Strike F1	50

# EPINARDS

VARIÉTÉS	CDT
Meerkat F1	140
Yakalo F1	140
Géant d'hiver	140

# FENOUILS

ESPÈCES	VARIÉTÉS	CDT
(mini légume)	Finale	140
	Solaris F1	140
	Dragon F1	140
	Orion F1	140
	Victorio F1	140

# HARICOTS

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
VIOLET A RAME	Blauhide	50
HARICOT VERT A RAME	Emerite/ Vespéral	50
HARICOT VERT NAIN	Pongo	50
HARICOT VERT PLAT	Limka	50

# MACHE

VARIÉTÉS	CDT
Match	140
Frost (feuille allongée)	140
Gala (petite feuille)	140

# MELONS

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
<b>CHARENTAIS</b>		
Précoce		
	Ocito F1	50
	Makeba F1	50
Plein Champs/ Saison		
	Artémis F1	50
	Jenga F1	50
	Stellio F1	50
	Tonga F1	50
Aspect lisse et côtelé		
	Costibel F1	50
<b>VERT</b>		
	Douceur de l'arc	50
	Don quixote (Piel del sapo)	50
<b>CANARI</b>		
	Hâtif	50
	Timon	50

# PASTEQUES

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
VERTE STRIÉE VERT CLAIR (5 à 10 kg)	Crimson sweet	50
MINI PASTÈQUE (1 à 3 kg)	Mini love F1	50
VERT FONCE A NOIRE (3 à 4,5 kg)	Sugar baby	50
PASTÈQUE A CONFITURE	Citre	50

# NAVETS

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
JAUNE		
	Petrowski ( Aplati )	140
	Goldana / Boule d'or	140
VIOLET		
	Globe	140
	Milan (Aplati)	140
BLANC		
	Tokyo top F1	140
	Snow ball	140

# OIGNONS

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
DE CONSERVATION		
BLANC		
	Albion F1	140
	Musona	140
ROSE		
	Rose d'Armorique	140
ROUGE		
	Amposta	140
	Red baron	140
CUIVRE		
	Rocodoro	140
JAUNE		
	Powel F1	140
	Jaune des cévennes/Cénol	140
CEBETTE		
BLANC		
	Rebouillon (Conservation ++)	140
ROUGE		
	Rossa Lunga di firenze	140

# CIBOULE

VARIÉTÉS	CDT
Parade	140
Eristar	140

# ECHALOTE

VARIÉTÉS	CDT
Conservor F1	140
Zebrune	140

# POIREAUX

Au vu des problèmes de Thrips durant les périodes de grosses chaleurs une seule variété vous sera proposée cette année : DARTER qui a une bonne tolérance aux attaques de thrips.

Les semis seront effectués en mini motte (140) en mono graine et les commandes acceptées jusqu'à fin mai ( reprise en septembre).

# POIVRONS

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
3/4 ROUGE	Makko	50
	Almuden	50
	Doux d'Espagne	50
3/4 JAUNE	Goldenstar	50
CARRE ROUGE	California wonder	50
	Sprinter F1/Maestral F1	50
CARRE JAUNE	Fiesta F1	50
CARRE ORANGE	Milena F1	50
	California Wonder	50
CORNE ROUGE	Teseo F1	50
	Corne de toro	50
CORNE JAUNE	Palladio	50

# MINI POIVRONS

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
ROUGE		
	Arwen	25
	Marseillais	25
	Di Capriglio	25
	Doux des Landes	25
ORANGE		
	Flynn	25
JAUNE		
	Radja	25
PLAT		
ORANGE	Mandarine	25
ROUGE	Tomate	25

# PIMENTS

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
Force 4	Basque gorria (Espelette)	25
Force 4/7	Sucette de Provence	25
Force 6	Cayenne	25
Force 10	Habanero tropical red	25

# RADIS RAVE

TYPES	VARIÉTÉS	CDT
INT VIOLET/EXT VIOLET	Blue Candle F1	140
INT ROUGE /EXT VERT	Red Meat F1	140
INT BLANC/ EXT ROUGE	Red Misato F1	140
<b>NOIR</b>		
	Ronds	140
<b>VERT</b>		
	Triumphator F1	140

# SALADES PLEIN CHAMPS ET ABRI

BATAVIA	
BLONDE	140
ROUGE	140

FEUILLE DE CHENE	
BLONDE	140
ROUGE	140

LAITUE	
BLONDE	140
ROUGE	140
ROUGETTE	140
DIAMANTINAS	140
ICEBERG	140
ROMAINE	140
SUCRINE	140

SALANOVA	
INCISEE (Rouge et verte)	140
LAITUE (Rouge et verte)	140
FEUILLE DE CHENE (Rouge et verte )	140

LOLLO	
BIONDA	140
ROSSA	140

CHICOREE	
FRISEE	140
FRISEE TRES FINE	140
ROUGE	140
SCAROLE	140

De nombreuses variétés sont disponibles chez les semenciers, elles changent et évoluent tous les ans, nous vous conseillons les variétés les plus adaptées aux périodes demandées.

# TOMATES

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
<b>RONDE</b>		
ROUGE	ACE 55 (Non tuteurée)	50
	Merveille des Marchés	50
	St Pierre	50
	Reine des Hâtives	50
	Paola F1	50
	<b>Maestria</b>	<b>50</b>
	Amapola F1	50
JAUNE	Lemon boy F1	50
ORANGE	Carotina	50
VERTE	Green Zebra	50
ROSE	Rose de Berne	50
NOIRE	Noire de Crimée	50
<b>RONDE CHARNUE</b>		
ROUGE	Russe rouge	50
	Beefsteack	50
NOIRE	Evergreen	50
ROSE	Brandywine Joce	50

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
<b>COTELEES</b>		
AUMONIERE ROUGE		
	Liguria	50
	Bartolina	50
<b>COULEUR</b>		
Rouge	Marmande	50
	Calabash (petite)	
Jaune	Margold F1	50
	Ananas	50
Noire	Marnero F1 / Marnouar F1	50
Verte	Evergreen	50
<b>COEUR DE BOEUF</b>		
ROUGE	CDB Rouge (Cuor di bue)	50
	Cauralina F1	50
ORANGE	CDB Orange	50
<b>ALLONGEE CORNUES</b>		
	Andine Cornue	50
<b>ALLONGEES</b>		
ROUGE	Roma (non tuteurée)	50
	San Marzano	50

# TOMATES CERISES

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
<b>ROUGE</b>		
Ronde		
	(merveilles des jardiniers) GARDENER'S delight	25
	Bartelly F1	25
Allongée		
	Capriccio F1	25
<b>JAUNE</b>		
Poire		
	Yellow Pearshaped	25
Ronde		
	Clémentine	25
		25
<b>ORANGE</b>		
Ronde		
	Toronjina	25
<b>MINI CRIMÉE</b>		
Ronde		
	Black Cherry	25

# TOMATES COCKTAIL

TYPE	VARIÉTÉS	CDT
<b>ROUGE</b>		
Ronde		
	Devotion F1	25
<b>NOIRE</b>		
Allongée		
	Prune Noire	25

# FLEURS

	ESPÈCES	VARIÉTÉS	CDT
<b>COMESTIBLE/MELLIFERE</b>			
	BLEUET		140
	BOURRACHE		140
	CAPUCINE	Naine/Grimpante	140
	PHYSALIS	Coqueret du Pérou	140
	COSMOS	Sensation	140
<b>LUTTE BIOLOGIQUE</b>			
	CALENDULA	Souci des jardins (Refuge auxiliaire macrolophus...)	140
	TAGETE	Erecta (action contre nématodes)	140
		Patula/Légion d'honneur	140

## **\*NON DISPONIBLE CETTE ANNEE**

VARIÉTÉS	PORTE GREFFE	CDT
<b>AUBERGINES</b>		
Black Pearl F1	Fortamino/Protector	40
Clara F1	Fortamino/Protector	40
Riado F1	Fortamino/Protector	40
<b>TOMATES ANCIENNES</b>		
Marmande	Fortamino/Protector	40
Noire de crimée	Fortamino/Protector	40
Ananas	Fortamino/Protector	40
Coeur de bœuf rouge	Fortamino/Protector	40
Andine cornue	Fortamino/Protector	40
<b>Variétés F1</b>		
Bartolina (aumonière)	Fortamino/Protector	40
Cauralina (type cœur)	Fortamino/Protector	40
Natyssa (ronde)	Fortamino/Protector	40
Marnouar (noire)	Fortamino/Protector	40

# PATATES DOUCES

VARIÉTÉS	CDT
ORLEANS (ORANGE)	50
SAKURA (VIOLETTE)	50
MURASAKI (BLANCHE)	50



**CONDITIONS GENERALES DE VENTE au 01/02/2024**  
**LES PLANTS DE CERES 535 AVENUE DU CLUB HIPPIQUE 13090 AIX-EN-PROVENCE**

Les présentes conditions de vente régissent les rapports entre LES PLANTS DE CERES, entreprise productrice de plants potagers et ses clients professionnels.

**I - PREAMBULE :**

En application de la loi n°98-389 du 19 Mai 1998, et conformément aux dispositions de l'article 17, nos conditions de vente, conformes aux règles professionnelles, usages nationaux et internationaux, s'appliquent expressément, à défaut de conventions particulières, à toutes ventes auprès des maraîchers, collectivités, groupements, revendeurs...

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière de l'acheteur aux conditions de vente figurant au catalogue ou sur tout autres documents commerciaux du vendeur.

**II – COMMANDES :**

Le vendeur se réserve le droit de refuser toute commande inférieure au minimum requis soit 1 plateau de 140 mottes (petits plants) ou 1 plateau de 50 mottes (gros plants) sauf exception (voir catalogue).

En cas de litiges avérés avec un acheteur le vendeur peut sans risque de réclamation refuser une commande

Toute commande non validée ne sera pas prise en compte.

Le bon de commande validé ou le mail de confirmation vaut acceptation des conditions générales de vente.

Les commandes seront exécutées dans la mesure du possible et peuvent être sujettes à report, fractionnement, réduction ou annulation, même après confirmation de la commande par le vendeur. Il en sera de même dans le cas où le vendeur sera conduit à détruire partiellement ou totalement sa production.

L'acheteur aura le droit d'annuler sa commande en cas de report supérieur à 14 jours calendaires en le faisant explicitement connaître sous 3 jours ouvrables suivant la date initialement prévue de livraison.

Dans tous les cas, aucune indemnité ne pourra être réclamée.

**III - PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT :**

Les prix indiqués sur nos tarifs sont susceptibles de variation en cours de campagne en fonction de modifications des conditions économiques. Ils sont établis en Euros, hors taxes. Il s'y ajoutera la TVA aux taux en vigueur ainsi que toutes autres taxes éventuellement applicables.

Sauf dérogation particulière stipulée sur le bon de commande, les paiements sont soumis aux modalités suivantes en ce qui concerne les nouveaux clients :

- 30% du prix total à titre d'acompte à la signature du bon de commande et la somme restante à la livraison de la marchandise et ceci pour la première commande.
- Pour les clients en compte : règlement à 30 jours fin de mois par chèque, virement ou espèces.
- Pour les clients ayant eu des retards de paiement réguliers le vendeur se réserve le droit de demander un règlement comptant avant la mise en production.

Tout paiement postérieur à la date limite figurant sur la facture fera l'objet de pénalités à hauteur de 1.5% par mois et d'une indemnité forfaitaire de 40€, exigibles à compter du jour suivant cette date limite, conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du code du commerce, et ce même en l'absence de mise en demeure. Cette majoration est établie à titre de clause pénale conformément aux articles 1226 et 1152 du Code Civil. Pas d'escompte pour paiement anticipé. Les biens livrés restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral des sommes dues. Les prix du vendeur sont ceux du dernier tarif en vigueur.

Concernant les transports de « patates douces » le tarif s'entend au départ d'Aix-en-Provence.

#### **IV – ENLEVEMENT :**

Le vendeur garantit la marchandise et la garde à disposition sur la semaine de livraison prévue. Au-delà de cette date la garantie des plants n'est plus assurée, le vendeur se réserve le droit de détruire la marchandise pour des raisons sanitaires. La commande sera malgré tout facturée au client.

Après la signature du bon de livraison et sauf accord préalable, la marchandise ne sera ni reprise ni échangée.

La marchandise voyage aux risques et périls du client quel que soit le mode de transport.

#### **- EXPEDITION :**

En cas de perte, d'avarie, de retard, pour quelque cause que ce soit, les services de transports sont seuls responsables. Cependant, nous restons à la disposition de nos clients pour appuyer leur réclamation et les aider dans leurs recherches. L'acheteur aura le devoir, soit d'accepter la livraison en faisant les réserves d'usage sur la feuille de livraison, soit de refuser la marchandise en indiquant les raisons précises sur cette même feuille, celui-ci est le seul qualifié en cas de litige pour faire une réclamation auprès des transports responsables. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et un retard dans la livraison ne peut donner lieu à une indemnisation.

#### **V - EMBALLAGES :**

Tout matériel de conditionnement (caisses à mottes, caisses Ifco et caisses noires) reste la propriété du vendeur et devra lui être restitué dans les meilleurs délais.

Toute perte ou tout dommage afférant à ce matériel reste à la charge du client et lui sera facturé 4€ HT l'unité.

#### **VI- DELAIS DE RECLAMATION :**

Toute réclamation portant sur l'aspect extérieur et la qualité des plants devra être faite dans les 48 heures suivant la réception de la marchandise et doit être adressée au vendeur dans les délais susdits, par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **VII- GARANTIES :**

Conformément aux dispositions de l'article 12, §4 de la loi n° 98-389 du 19 mai 1998, le vendeur garantit à l'acheteur la fourniture d'une marchandise saine et correspondant à la commande initiale.

La reprise des végétaux ne dépend pas uniquement de la qualité des produits livrés mais des soins donnés à l'arrivée, de la préparation du sol ainsi que de nombreux autres facteurs qui échappent à notre contrôle. Notre responsabilité ne peut donc pas être engagée en cas d'échec de cultures.

Notre société n'ayant aucunement la maîtrise des semences, ne saurait être tenue pour responsable, à quelque titre que ce soit, à raison notamment d'un quelconque vice ou défaut affectant les semences.

Il est par suite formellement convenu que notre société sera exonérée de toute garantie à raison des vices cachés des productions vendues.

Le vendeur se réserve le droit de refuser certaines semences ou demandes particulières.

#### **VIII- JURIDICTION :**

En cas de contestation, sauf disposition particulière contractuelle, seul le Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence sera compétent.

